



## **Reprise de sépultures en terrain commun dans le cimetière communal**

### **Monsieur le Maire de la Commune de RUMERSHEIM-LE-HAUT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article R. 2223-5 ;  
**Vu** l'arrêté n° 6-2006 portant règlement municipal du cimetière de RUMERSHEIM-LE-HAUT, et notamment l'article 6-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2023 décidant de la reprise de certaines sépultures établies en terrain commun ;

**Considérant** que le délai de rotation de 10 ans des défunts en terrain commun, tel que prévu par l'article 6-1 du règlement du cimetière communal, est expiré ;

**Considérant** qu'il apparaît nécessaire et opportun de procéder, dans le cadre d'une bonne gestion du cimetière communal, à la reprise de certaines sépultures en terrain commun.

### **ARRÊTÉ N° 112 - 2023**

#### **Article 1**

Les sépultures établies en terrain commun (terrain non concédé), situées dans le cimetière communal, aux emplacements suivants :

Carré A n° 9, 11, 35, 48, 49, 54, 61, 62, 69

Carré B n° 7, 15, 22, 33a, 38, 40

Carré C n° 8, 11, 12, 14, 15, 18, 23, 38, 51, 53

Carré D n° 1a, 2, 3, 5, 16, 20, 25

seront reprises par la Commune à partir du 11 octobre 2024.

Des informations complémentaires sur les emplacements et les défunts figurent respectivement en annexe 1 et annexe 2 du présent arrêté.

#### **Article 2**

Les familles concernées sont invitées à reprendre, avant le 11 octobre 2024, les objets, signes et monuments funéraires installés sur ces emplacements en justifiant de leurs droits. A défaut d'avoir été repris dans ce délai, ces objets, signes et monuments funéraires deviendront propriété de la Commune qui pourra en disposer librement.

#### **Article 3**

Les familles qui souhaitent, à leurs frais, faire transférer les restes mortels de leur(s) défunt(s) dans une sépulture concédée ou procéder à leur crémation devront dès à présent se rapprocher du secrétariat de mairie et ceci au plus tard le 10 octobre 2024 pour initier les formalités à accomplir.

**Article 4**

Au terme du délai fixé à l'article 1, la Commune pourra décider pour les sépultures fixées dans l'article 1 à leur reprise matérielle graduelle en fonction de ses besoins dans le cadre d'une bonne gestion du cimetière.

La reprise matérielle se fera dans le respect du CGCT.

**Article 5**

Au terme du délai fixé à l'article 1, la Commune assurera l'entretien des sépultures fixées dans l'article 1 jusqu'à leur reprise matérielle (article 4).

**Article 6**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au panneau d'affichage du cimetière communal, et publié sur le site internet de la commune.

**Article 7**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8**

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

Fait à Rumersheim-le-Haut, le 2 octobre 2023

Le Maire

T. SCHELCHER





**ANNEXE 2 DE L'ARRÊTÉ N° 111-2023**  
 Reprise de sépultures en terrain commun  
 dans le cimetière communal de RUMERSHEIM-LE-HAUT

Carré	N° emplacement	Noms des défunts <sup>1</sup>
A	9	Charlotte RENNO, née ECKERT Dominique RENNO
A	11	Henri DITNER
A	35	F. Joseph RENNO
A	48	Joséphine MAEDER, née KINDBEIDER Joseph MAEDER
A	49	Armand GOESTER
A	54	Victorine MUFF Theresia RIETSCH Ferdinand MUFF
A	61	Joséphine HASSENFORDER M.R. HASSENFORDER
A	62	Emile ALBER Emilie BRUNNER
A	69	-
B	7	Armand GOETZ
B	15	François Xavier GOETZ Louise GOETZ, née WITTMANN
B	22	Famille BALZER-MAYER
B	33a	Joseph MEYER Marie MEYER, née ZAEPFEL
B	38	Suzanne BULTEAU, née CHEVREUSE
B	40	Valentin KUBLER Véronique KUBLER, née SCHWEITZER
C	8	Marie BRENDER, née ONIMUS Ignace BRENDER
C	11	Xaver RENNO Cathérine THUET Marie GROTZINGER Joseph RENNO Joseph RENNO Katharina RENNO Xavery THUET
C	12	Ferdinand BIXEL Thérèse HUBER
C	14	Rosa GROSS, née MULLER F. X. GROSS Louise GROSS, née GOETZ
C	15	Élisa THUET, née THUET
C	18	Marinette VIVIANI
C	23	-
C	38	-

<sup>1</sup> Information recueillie sur la sépulture.

<b>Carré</b>	<b>N° emplacement</b>	<b>Noms des défunts<sup>1</sup></b>
C	51	Albertine SCHNEIDER Xavier SCHNEIDER Louise SCHNEIDER Eugene JORDAN Philomène JORDAN, née SCHNEIDER Lambert SCHNEIDER Luise RINGLER
C	53	Gustave SCHNEIDER Eugénie SCHNEIDER, née SCHUTZ et leurs enfants
D	1a	-
D	2	Maria Anna GROTZINGER Franz Anton FURLING
D	3	-
D	5	-
D	16	Joseph BULTEAU
D	20	Marie RENNO, née MARGATHE Joseph RENNO
D	25	-